



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE CHAPAIS

COMTÉ UNGAVA

Assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 6 octobre 2003 à 18h30 en la Salle des délibérations du Conseil de la Ville de Chapais et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire : Jacques Bérubé
Mesdames les conseillères : Madeleine Devin
Lorraine Boucher
Messieurs les Conseillers : Gilles Lachance
Pascal Dion
Christian Breton
Secrétaire-trésorier : Daniel Dufour

Était absent M. le conseiller Gilles Gamache

Tous les conseillers ayant été convoqués par suite d'un avis écrit signifié dans le délai imparti par la Loi des Cités et Villes, monsieur le maire, constatant qu'il y a quorum, déclare la séance dûment tenue.

1.- **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

M. le maire ouvre l'assemblée.

03-10-108

2.- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que rédigé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03-10-109

3.- **RÉSOLUTION – ADJUDICATION – CONTRAT DE RÉALISATION
DU CENTRE SOCIO-COMMUNAUTAIRE ET DU PARC
RÉCRÉATIF**

CONSIDÉRANT QUE le projet de réalisation d'un centre socio-communautaire et d'un parc récréatif doit être complété au plus tard le 31 décembre 2003;

CONSIDÉRANT QUE la subvention maximale allouée par le programme de renouveau urbain et villageois s'établit à 131,928 relativement à un coût maximal admissible de 263,856;

CONSIDÉRANT les soumissions déposées à savoir :

<u>Soumissionnaire</u>	<u>prix</u>
Construction A. Ouellet	538,538\$
Boudreau & fils	476,377.29\$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE l'écart entre la subvention allouée et les soumissions reçues commande de la part de la Corporation de développement économique de Chapais diverses démarches de façon à vérifier la possibilité que son locataire principal puisse absorber une partie de ce coût additionnel;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement d'un parc récréatif repose sur une surface asphaltée et que le plan d'asphalte disponible à cette fin termine ses opérations d'ici quelques jours;

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton
Appuyé par Mme la conseillère Lorraine Boucher

QUE la Ville de Chapais demande au Ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir de modifier l'annexe B-1 du contrat de renouvellement villageois aux fins de retrouver la date du 31 décembre 2004 comme date de fin des travaux de façon à permettre à la Ville de Chapais, si une impasse survenait entre la corporation de développement économique de Chapais et son locataire principal, de réaliser un deuxième appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03-10-110

4.- RÉSOLUTION – ENGAGEMENT DE PERSONNEL RELATIF AUX PROJETS DE CRÉATION D'EMPLOIS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la ministre déléguée au Développement régional et au tourisme, en l'occurrence Mme Nathalie Normandeau, a confirmé en date du 23 septembre 2003 l'octroi d'une subvention couvrant les projets d'animatrice culturelle, de préposé à la valorisation et à la création d'installations récréatives de même que le projet de valorisation du mini-musée minier;

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE Mme Line Lambert soit et est engagée comme animatrice culturelle;

QUE M. Michel Côté soit et est engagé comme préposé à la valorisation et à la création d'installations récréatives;

QUE les engagements ci-haut mentionnés soient et sont conditionnels à l'approbation du Centre local d'emploi de la Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03-10-111

5.- RÉSOLUTION – SIGNATAIRE AUTORISÉ – ENTENTE DE FINANCEMENT – PROJET D'AMÉLIORATION DU CHEMIN D'ACCÈS À LA ZONE DU MONT SPRINGER

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de développement de la Baie-James a confirmé en date du 11 septembre 2003 que le projet « Amélioration du chemin d'accès zone du Mont Springer » a été retenu dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier et fera l'objet d'une subvention maximale de 17,130.00\$;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

QUE la Ville de Chapais accepte la subvention confirmée par le Conseil Régional de développement de la Baie-James, laquelle permettra d'améliorer le chemin d'accès au Mont Springer par l'intermédiaire de M. Dany Forgues pour le débroussaillage, de M. Michel Rémillard (ou son entreprise) pour le



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

remplacement de ponceaux de même que par l'intermédiaire des ressources du garage municipal conjointement avec M. Michel Rémillard (ou son entreprise) pour le rehaussement du chemin;

QUE M. Daniel Dufour, secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer l'entente de financement ci-dessus indiquée pour et au nom de la Ville de Chapais;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03-10-112

Mod./03-10.122

6.- RÉSOLUTION – ACQUISITION D'UN BENNE ÉPANDEUR

CONSIDÉRANT QUE l'opération de sablage des rues municipales nécessite l'utilisation d'un sableur muni d'une benne épandeur;

CONSIDÉRANT QUE le benne épandeur actuellement utilisé par les travaux publics est hors d'usage et qu'il est impossible de le restaurer;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

QUE la Ville de Chapais autorise l'acquisition d'un benne épandeur impliquant un coût maximal de 10,860.00\$ plus taxes;

QUE, plus spécifiquement, la Ville de Chapais commande le benne épandeur auprès de l'entreprise Équipement Élément de Val d'Or;

QUE le paiement de ce benne épandeur soit et est tiré du fonds de roulement et que le remboursement au fonds de roulement soit et est établi comme suit :

50% en 2004 et 50% en 2005

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03-10-113

7. RÉSOLUTION – ACQUISITION D'UNE MACHINE À HAUTE PRESSION

CONSIDÉRANT QUE le Département des travaux publics ne peut plus compter sur les services de sa machine à haute pression appelée « steameuse » compte tenu de son âge et de sa détérioration avancée;

CONSIDÉRANT QUE l'équipement ci-haut mentionné est indispensable notamment au niveau du déglacage de ponceaux et d'égout pluvial;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE la Ville de Chapais acquiert une machine à haute pression de marque Aaladin possédant les caractéristiques énumérées dans la proposition du 3 octobre 2003 (incluant les équipements dits optionnels) auprès de l'entreprise MacPhil Diésel;

QUE la Ville de Chapais accepte de signer un contrat de crédit-bail correspondant articulé autour d'un loyer mensuel de 362.44\$ pendant 36 mois auquel se greffe une option d'achat de 10.00\$ à la fin de la période de location;

QUE M. Daniel Dufour, secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution pour et au nom de la Ville de Chapais.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03-10-114

8.- **RÉSOLUTION – DEMANDE AU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DE FINALISER LE PROJET DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER NUMÉRO 01-26-02-02 – MONT SPRINGER, UN MONT POUR TOUT LE MONDE**

CONSIDÉRANT QUE le projet de mise en valeur des ressources du milieu forestier numéro 01-26-02-02 n'est pas encore complété;

CONSIDÉRANT QUE Mme Line Forgues a demandé à la Ville de Chapais de ne pas procéder à la pose d'un lot de panneaux de signalisation au niveau du sentier multi-usages en raison du fait que certaines portions de ce sentier seraient difficilement praticables;

CONSIDÉRANT QUE, n'eût été cette demande, la Ville de Chapais aurait dans le délai imparti posé lesdits panneaux de signalisation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a organisé une visite dudit sentier avec les intervenants impliqués dans ce projet;

CONSIDÉRANT QU'il a été établi que le sentier multi-usages est substantiellement praticable malgré la présence d'aulnes et d'arbres renversés;

CONSIDÉRANT QU'un engagement formel a été pris par M. Dany Forgues à l'effet que ce sentier serait le berceau d'une vaste opération de débroussaillage au plus tard en début novembre 2003;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier a indiqué lors de cette même visite qu'il réalisait l'entretien de ce sentier à chaque année;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a déjà versé en date du 30 octobre 2002 une somme de 6,593.00\$ représentant 50% du coût de conception et de fabrication des panneaux d'interprétation;

CONSIDÉRANT QU'il devient alors impensable de donner suite à la réclamation de 22,140.00\$ du Ministère des Ressources naturelles datée du 11 septembre 2003;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

QUE la Ville de Chapais demande au Ministère des Ressources naturelles l'autorisation de finaliser le projet de mise en valeur des ressources du milieu forestier numéro 01-26-02-02 à savoir plus spécifiquement de poser le lot de panneaux de signalisation acquis à cette fin et détenus présentement au garage municipal et de donner le feu vert pour la conception des panneaux d'interprétation et de les installer aux endroits appropriés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUESTIONS DES CONSEILLERS

Éclaircissements donnés sur les raisons qui ont motivé la TVCC à tenir les célébrations du 20^e anniversaire à Chibougamau.

QUESTIONS DU PUBLIC

Nil



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Mme la conseillère Lorraine Boucher appuyée par M. le conseiller Pascal Dion et faite



Jacques Bérubé
Maire



Daniel Dufour
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE CHAPAIS

COMTÉ UNGAVA

Assemblée régulière du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 14 octobre 2003 à 19h30 en la Salle des délibérations du Conseil de la Ville de Chapais et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire :	Jacques Bérubé
Mesdames les conseillères :	Madeleine Devin Lorraine Boucher
Messieurs les Conseillers :	Gilles Lachance Pascal Dion Gilles Gamache Christian Breton
Secrétaire-trésorier :	Daniel Dufour

1.- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. le maire souhaite la bienvenue à la population. Une minute de silence s'ensuit.

2.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton
Appuyé par Mme la conseillère Lorraine Boucher

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que rédigé tout en ajoutant le point suivant :

20-Résolution – Nomination – M. Daniel Dufour, Directeur-général, greffier et trésorier

21-Résolution – remise en vigueur du mandat de recherche en eau souterraine – Les Laboratoires S.L. inc.

22-Résolution – nomination – pro-maire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTION

M. le maire autorise une période de questions axée spécifiquement sur le nouveau règlement concernant la rémunération des membres du conseil.

Informations demandées sur ce qui justifie l'augmentation de la rémunération des membres du conseil.

Demande de considérer en priorité la détérioration des infrastructures.

Demande d'ajustement des heures de travail minimales indiquées pour le maire à 50 heures.

Demande de soumission du règlement à un référendum et de tenir compte de l'opinion de la population.

Opinions données sur la définition d'un maire.

03-10-115



No de résolution
ou annotation

03-10-116

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

3.- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DES ASSEMBLÉES DU 9 SEPTEMBRE 2003 ET DU 15 SEPTEMBRE 2003

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dion
Appuyé par M. le conseiller Gilles Gamache

QUE les procès-verbaux des assemblées du 9 septembre 2003 et du 15 septembre 2003 soient et sont acceptés tels que rédigés tout en modifiant les éléments suivants du procès-verbal de l'assemblée du 9 septembre 2003 :

Point 8 : ajouter à la fin de la dernière phrase du dernier paragraphe : « ,cette dernière étant contre Gestion L.Y. et M. Réal Boutet parce qu'ils ont des taxes impayées sur plusieurs années »

Point 12 : ajouter un paragraphe à la fin du texte qui se lirait comme suit :
« Mme Devin signale qu'elle est contre une demande de dispense du règlement car elle considère qu'il est important de le lire »

Point 15 : ajouter comme dernier paragraphe : « Mme la conseillère Madeleine Devin vote contre l'adoption de ce projet de règlement » et changer « Adoptée à l'unanimité des conseillers présents » par « adoptée à la majorité des conseillers présents ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03-10-117

4.- ADOPTION DES COMPTES – SEPTEMBRE 2003

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Gilles Gamache

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions de septembre 2003 s'élevant à 184,183.79\$ et la liste des comptes payés concernant la même période s'élevant à 39,594.51 soient et sont acceptées telles que déposées.

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans les listes des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03-10-118

5.- RÉSOLUTION – PROCLAMATION – SEMAINE NATIONALE PARENTS-SECOURS

CONSIDÉRANT QUE la semaine du 19 au 25 octobre 2003 a été désignée « Semaine nationale Parents-secours au Canada » et que des collectivités à la grandeur du Canada participent activement aux activités qui marquent cette semaine;

CONSIDÉRANT QUE les Parents-secours offrent une aide à toutes les personnes, surtout les enfants, qui, à l'extérieur du foyer, se trouvent dans une situation d'urgence ou de menace;

CONSIDÉRANT QUE le succès du Programme Parents-secours repose sur la collaboration des personnes dans les familles, voisinages, entreprises et groupes communautaires pour rendre les collectivités plus sûres et renforcer, en prévention du crime, le partenariat avec les organismes locaux d'application de la loi;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun que le Programme Parents-secours continue de s'étendre à chaque rue, avenue et croissant de notre ville;

EN CONSÉQUENCE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Il est proposé par Mme la conseillère Madeleine Devin
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

QUE la Ville de Chapais proclame donc la semaine du 19 au 25 octobre 2003 comme « Semaine nationale Parents-secours » et encourage la population à se familiariser davantage avec ce remarquable programme communautaire de prévention du crime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03-10-119

6.- **RÉSOLUTION – ACCEPTATION DE MODIFICATION DE BAIL – LOT DU DÉBARCADÈRE AU LAC OPÉMISKA**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais détient un bail au lac Opémiska aux fins de l'exploitation d'un débarcadère;

CONSIDÉRANT QUE ce bail n'englobe pas le nouveau lot déboisé présentement développé par le Festival du doré Baie-James pour les activités du Festival;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de protéger cette nouvelle aire et de l'inclure au bail existant;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Gamache
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

QUE la Ville de Chapais demande au Ministère des Ressources naturelles de modifier le bail du lot 106 aux fins d'y ajouter un emplacement de 16,400 mètres carrés borné à l'est par une lisière boisée contiguë aux limites du camping Opémiska et à l'ouest par la voie de circulation des villégiateurs;

QUE M. Jacques Bérubé, maire, et M. Daniel Dufour, secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03-10-120

7. **RÉSOLUTION – SIGNATAIRE AUTORISÉ – PROTOCOLES D'ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL – PROJETS DE CRÉATION D'EMPLOIS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE le travail effectué par M. Daniel Dufour, secrétaire-trésorier, a permis d'obtenir les fonds nécessaires à la réalisation de trois (3) projets de création d'emplois municipaux à savoir les projets suivants :

- 1- Mise en valeur du mini-musée minier
- 2- Animatrice culturelle
- 3- Préposé à la valorisation et à la création d'installations récréatives;

CONSIDÉRANT QUE ces projets se traduisent par l'engagement d'une personne pour chacun de ces projets subventionné par le Ministère du Développement économique et régional de même que par le Ministère de l'Emploi, de la Solidarité et de la Famille;

CONSIDÉRANT QUE ces projets permettent d'améliorer les infrastructures patrimoniales et récréatives de même qu'ils permettent de donner un second souffle à la vie culturelle de la communauté chapaisienne;

EN CONSÉQUENCE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dion
Appuyé par M. le conseiller Gilles Lachance

QUE la Ville de Chapais approuve les termes des protocoles d'entente soumis par le Ministère du Développement économique et régional à l'égard de ces projets;

QUE M. Daniel Dufour, secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03-10-121

8.- **RÉSOLUTION – SIGNATAIRE AUTORISÉ – ENTENTES RELATIVES À LA MESURE « SUBVENTIONS SALARIALES » - PROJETS DE CRÉATION D'EMPLOIS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE le travail effectué par M. Daniel Dufour, secrétaire-trésorier, a permis d'obtenir les fonds nécessaires à la réalisation de trois (3) projets de création d'emplois municipaux à savoir les projets suivants :

- 4- Mise en valeur du mini-musée minier
- 5- Animatrice culturelle
- 6- Préposé à la valorisation et à la création d'installations récréatives;

CONSIDÉRANT QUE ces projets se traduisent par l'engagement d'une personne pour chacun de ces projets subventionné par le Ministère du Développement économique et régional de même que par le Ministère de l'Emploi, de la Solidarité et de la Famille;

CONSIDÉRANT QUE ces projets permettent d'améliorer les infrastructures patrimoniales et récréatives de même qu'ils permettent de donner un second souffle à la vie culturelle de la communauté chapaisienne;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

QUE la Ville de Chapais approuve les termes des ententes relatives à la mesure « Subventions salariales » soumis par le Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille à l'égard des projets susmentionnés;

QUE M. Jacques Bérubé, maire, soit et est autorisé à signer les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03-10-122

9.- **RÉSOLUTION – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 03-10-112**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 03-10-112 autorisait l'acquisition d'un benne épandeur auprès de l'entreprise Équipement élément de Val d'Or;

CONSIDÉRANT QUE le véritable plus bas soumissionnaire relativement à la fourniture de cet équipement est l'entreprise Plamondon Camquip ltée au coût de 10,850.00\$ plus taxes incluant la peinture;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Gamache
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

DE MODIFIER la résolution 03-10-112 aux fins de lire au 2^e paragraphe suivant les considérants indiqués :



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

No de résolution
ou annotation

« **QUE**, plus spécifiquement, la Ville de Chapais commande le benne épandeur auprès de l'entreprise Plamondon Camquip Ltée »;
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03-10-123

10.- RÉSOLUTION – DON AUX ORGANISMES

CONSIDÉRANT les pouvoirs conférés aux municipalités selon l'article 28 paragraphe 2 de la Loi sur les Cités et Villes en matière de subvention à des institutions, sociétés, corporations ou associations;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt général des citoyens et citoyennes de la municipalité d'octroyer certaines subventions ayant pour but de réunir et de dispenser à la population de Chapais des activités récréatives, artistiques, sociales, sportives et autres;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Madeleine Devin
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE la Ville de Chapais approuve le paiement des sommes suivantes sous forme de subvention et don :

Corporation des loisirs de Chapais.....	7,500.00\$
Festival du doré Baie-James (don en heures de machineries)....	18,000.00\$
Le petit train.....	500.00\$
Centraide Abitibi-Témiscamingue-Ungava.....	300.00\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03-10-124

11.- RÉSOLUTION – AUTORISATION – VENTE DE SURPLUS D'ACTIFS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire se départir d'actifs (véhicules, équipements et de fournitures) devenus inutiles dans le processus de production de services municipaux;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Gilles Gamache

QUE la Ville de Chapais autorise M. Daniel Dufour, secrétaire-trésorier, à lancer un appel d'offres public afin de procéder à la vente du surplus d'actifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03-10-125

12.- RÉSOLUTION – APPROBATION – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2003 – TRANSPORT ADAPTÉ CHAPAIS-CHIBOUGAMAU-BAIE-JAMES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais assure une contribution financière de 3,2% du budget de fonctionnement du Transport adapté Chapais- Chibougamau- Baie-James;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme susmentionné a transmis ses prévisions budgétaires pour l'année en cours en date du 5 mai 2003;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires soumises s'élèvent à 164,600\$ comparativement à 121,000\$ l'an dernier;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE ces prévisions budgétaires n'entraînent pas d'augmentation de la contribution municipale, l'organisme précité ayant accepté de geler la participation à son niveau de 2001 jusqu'en 2004;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

QUE la Ville de Chapais approuve les prévisions budgétaires 2003 présentées par le Transport adapté Chapais-Chibougamau-Baie-James.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03-10-126

13.- RÉSOLUTION – APPROBATION – ÉTATS FINANCIERS 2002 – TRANSPORT ADAPTÉ CHAPAIS-CHIBOUGAMAU-BAIE-JAMES

CONSIDÉRANT le mandat de préparation et de vérification des états financiers du Transport adapté Chapais-Chibougamau-Baie-James octroyé à la firme André Biron, comptable agréé;

CONSIDÉRANT QUE les grandes lignes des états financiers pour la période se terminant le 31 décembre 2002 s'établissent comme suit :

REVENUS	144,062 \$
DÉPENSES	143,624 \$
SURPLUS DE L'EXERCICE	438 \$

CONSIDÉRANT QUE ces états financiers présentent fidèlement les résultats d'exploitation du Transport adapté Chapais-Chibougamau-Baie-James pour l'année 2002;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Gilles Gamache

QUE la Ville de Chapais accepte les états financiers du Transport adapté Chapais-Chibougamau-Baie-James pour la période se terminant le 31 décembre 2002 tels que déposés par la firme André Biron, comptable agréé
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03-10-127

14.- RÉSOLUTION – LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 03-356 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA RÉMUNÉRATION ET LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES POUR LES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

CONSIDÉRANT QUE la fonction de maire exige de celui-ci de nombreuses absences de ses occupations régulières;

CONSIDÉRANT QUE les conseillères et conseillers consacrent une partie importante de leur temps à l'exécution de leurs tâches;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter un nouveau règlement concernant la rémunération et l'allocation de dépenses du maire et des conseillers afin de tenir compte du temps consacré par le maire et les conseillers à leurs fonctions;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné en séance régulière du conseil tenue le 9 septembre 2003;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance tel que le dicte la loi sur le traitement des élus municipaux;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Gamache
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton.

QUE le règlement no 03-356 intitulé « Règlement décrétant la rémunération et le remboursement des dépenses pour les membres du conseil de la municipalité » soit et est adopté tel que lu et rédigé.

Messieurs les conseillers Gilles Gamache, Christian Breton et Gilles Lachance se prononcent en faveur de l'adoption du règlement. Mesdames les conseillères Lorraine Boucher et Madeleine Devin de même que M. le conseiller Pascal Dion se prononcent contre l'adoption du règlement. M. le maire Jacques Bérubé exprime sa voix favorable relativement à l'adoption dudit règlement.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03-10-128

15.- **RÉSOLUTION – PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE – TRANSPORT ADAPTÉ CHAPAI-S-CHIBOUGAMAU-BAIE-JAMES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a approuvé les prévisions budgétaires 2003 du Transport adapté Chapais-Chibougamau-Baie-James en vertu de sa résolution no 03-10-125;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Gilles Gamache

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement de la contribution annuelle établi à 3,968.00\$ pour l'exercice financier 2003.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03-10-129

16.- **RÉSOLUTION – VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DES TAXES**

CONSIDÉRANT QUE les taxes municipales de l'année fiscale 2003 sont arrivées à échéance y compris celles de la dernière échéance allouée à savoir le 11 août 2003;

CONSIDÉRANT QUE certains comptes requièrent une intervention immédiate et efficace;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas le choix que d'amorcer une vente pour non-paiement des taxes à l'égard de ces immeubles;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Gamache
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

D'ORDONNER à M. Daniel Dufour, secrétaire-trésorier, de mettre en vente les immeubles suivants :

M. Fernand Senneville concernant la propriété sise au 8 1^{ère} avenue;
M. Fernand Senneville concernant la propriété sise au 36 1^{ère} avenue;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

M. Fernand Senneville concernant la propriété sise au 27 1^{ère} avenue;
M. Yanick Savard concernant la propriété sise au 19 9^e rue.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03-10-130

17.- **RÉSOLUTION – SIGNATAIRES AUTORISÉS – PROTOCOLE
D'ENTENTE INTERMUNICIPALE – SERVICE 9-1-1**

CONSIDÉRANT QUE depuis le 18 juin 2003, Ville d'Alma assure le service centralisé d'appels d'urgence (S.C.A.U.) pour les appels d'urgence 9-1-1 sur son territoire, celui de plusieurs municipalités de la MRC Lac-St-Jean-Est, ainsi que celui de la Ville de Chibougamau, de la Ville de Chapais et de la municipalité de la Baie-James;

CONSIDÉRANT QUE les Villes de Chapais et Chibougamau de même que la municipalité de la Baie-James désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chap. C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente intermunicipale pour un service centralisé d'appels d'urgence (S.C.A.U.);

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Gilles Gamache

D'AUTORISER Monsieur le maire Jacques Bérubé ainsi que Monsieur Daniel Dufour, secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la Ville de Chapais, l'entente intermunicipale relative à la fourniture d'un service centralisé d'appels d'urgence (S.C.A.U.) par Ville d'Alma pour les appels d'urgence 9-1-1 provenant des territoires des villes de Chibougamau, de Chapais et de la municipalité de la Baie-James, à partir du centre de traitement des appels d'urgence de la Ville d'Alma localisé au 70, rue Notre-Dame Ouest, Alma, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03-10-131

18.- **RÉSOLUTION – PAIEMENT – LES ÉQUIPEMENTS J.V.C. –
PROJET D'AGRANDISSEMENT DU SITE D'ENFOUISSEMENT
TECHNIQUE**

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'agrandissement du site d'enfouissement technique (phase 3) sont maintenant terminés;

CONSIDÉRANT QUE la firme Groupe conseil Genivar chargée de la surveillance des travaux a délivré un certificat de paiement final en date du 24 septembre 2003;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton
Appuyé par M. le conseiller Gilles Gamache

QUE la Ville de Chapais approuve le paiement 13,137.89\$ taxes incluses relativement aux travaux d'agrandissement du site d'enfouissement technique à l'attention de l'entreprise Les Équipements J.V.C. inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

03-10-132

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

19.- **RÉSOLUTION – NOMINATION – DIRECTEUR DES INCENDIES
PAR INTÉRIM**

CONSIDÉRANT QUE M. Sylvain Lessard a quitté ses fonctions de directeur du Service des Incendies en date du 1 octobre 2003;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel d'avoir un responsable en poste pour assurer la coordination des activités dudit service et son bon fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Gamache
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

QUE M. Réjean Lapointe soit et est nommé directeur des Incendies par intérim.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

M. le conseiller Gilles Gamache demande que soit transmise une lettre de remerciement à M. Lessard pour ses loyaux services au sein du Service de protection contre les Incendies.

03-10-133

20.- **RÉSOLUTION – NOMINATION – M. DANIEL DUFOUR,
DIRECTEUR GÉNÉRAL, GREFFIER ET TRÉSORIER**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais, en vertu de sa charte constituante, est régie par la loi sur les Cités et Villes;

CONSIDÉRANT QUE M. Daniel Dufour a été engagé en août 1988 à titre de secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT QU'à ce titre, ce dernier n'est responsable que des tâches inhérentes à la greffe et à la trésorerie;

CONSIDÉRANT QUE cette fonction exclue toute gestion du personnel et toute sanction disciplinaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a, au fil des années, amputé sa structure organisationnelle en abolissant le poste de Directeur des loisirs en 1993 et celui de Directeur des travaux publics en mars 2001, laissant ainsi la grande majorité des employés syndiqués sans lien de subordination;

CONSIDÉRANT QUE cette situation entraîne des problèmes importants au niveau fonctionnel, entre autres des employés sans supervision qui n'ont pas reçu la formation de base pour exercer leurs fonctions, cette situation pouvant même entraîner des risques de sécurité pour les employés et les usagers;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Affaires municipales a déjà signalé lors d'une séance d'information que l'organigramme de Ville de Chapais ne respectait pas la norme pour une ville assujettie à la Loi sur les Cités et Villes;

CONSIDÉRANT QUE M. Daniel Dufour a déjà indiqué par écrit en date du 26 mars 2001 son intérêt et son accord face à l'ajout de la fonction de directeur-général dans le but de rendre l'organisation municipale plus efficace;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

QUE M. Daniel Dufour soit et est nommé Directeur-général, greffier et trésorier de la Ville de Chapais suivant les dispositions de la loi sur les Cités et Villes et suivant le rapport déposé en novembre 2002.

Madame la conseillère Lorraine Boucher de même que messieurs les conseillers Gilles Gamache, Christian Breton et Pascal Dion votent en faveur de l'adoption de ladite résolution.

Mme la conseillère Madeleine Devin et M. le conseiller Gilles Lachance votent contre l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03-10-134

21.- **RÉSOLUTION – REMISE EN VIGUEUR DU MANDAT DE RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE – LES LABORATOIRES S.L. INC.**

CONSIDÉRANT QUE le mandat octroyé aux Laboratoires S.L. inc. pour la recherche en eau souterraine a été suspendu en vertu de la résolution 03-07-085 adoptée en date du 22 juillet 2003;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a reçu confirmation en date du 14 octobre 2003 que son projet de modification des infrastructures de distribution et de traitement de l'eau potable a été retenu en vertu du volet 1.2 du programme d'infrastructures Canada-Québec;

CONSIDÉRANT QU'à l'approche de la saison hivernale, il convient d'accélérer la poursuite des études de recherche en eau souterraine;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Gamache
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE la suspension du mandat accordé à la firme Les laboratoires S.L. inc. pour la recherche en eau souterraine soit et est levée dès la réception de la confirmation du ministre à l'égard du projet d'amélioration des infrastructures de distribution et de traitement de l'eau potable de Chapais;

QUE la firme ci-haut mentionnée soit et est habilitée à terminer le rapport de l'étape 2 de même qu'à lancer l'appel d'offres public destiné aux puisatiers aux fins de réaliser l'étape 3 de la recherche en eau souterraine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03-10-135

22.- **RÉSOLUTION – NOMINATION – PRO-MAIRE**

CONSIDÉRANT QUE l'article 56 de la Loi sur les Cités et Villes prévoit la désignation d'un conseiller(ère) comme maire suppléant pour une durée de quatre mois;

CONSIDÉRANT QUE le Maire suppléant possède et exerce les pouvoirs du maire lorsque ce dernier est absent ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton
Appuyé par M. le conseiller Gilles Gamache

QUE Mme la conseillère Lorraine Boucher soit et est nommée pro-maire de la Ville de Chapais pour la période de novembre 2003 à février 2004.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Nil

QUESTIONS DES CONSEILLERS

M. le conseiller Gilles Gamache demande à la population d'être prudente à l'approche des conditions hivernales. Il signale en plus que la Sûreté du Québec a implanté des quarts de travail de neuf (9) heures et que cela assurera une meilleure couverture pour Chapais.

Mme la conseillère Lorraine Boucher signale que la négociation de la convention collective de travail des employés municipaux va bon train. Elle énumère les diverses représentations faites pour le compte de la ville de Chapais. Enfin, elle souhaite une belle fête d'Halloween.

M. le conseiller Pascal Dion signale également que la négociation de la convention collective de travail des employés municipaux progresse bien. Il espère avoir les coordonnées téléphoniques du maire à savoir son numéro de cellulaire.

M. le conseiller Gilles Lachance félicite les employés du garage municipal. Il informe la population du matériel et des équipements à venir.

Mme la conseillère Madeleine Devin signale que les sommes additionnelles à recevoir sur 20 ans en provenance de la MBJ et d'Hydro-Québec peuvent théoriquement être dépensées sur 2 ans lorsqu'on examine dans le programme triennal d'immobilisations les projets d'amélioration des infrastructures de distribution et de traitement de l'eau potable et le projet d'assainissement des eaux usées. Elle demande quelle sera la suite au projet de parc récréatif, demande une copie du bail accordé à Gestion L.Y., remercie les pionniers qui ont fait leur marque à Chapais et signale que la population aura un choix à faire relativement au projet d'une mégaporcherie.

QUESTIONS DU PUBLIC

Parallèle établi avec un complexe porcin de Ste-Hyacinthe.

Éclaircissements demandés sur l'utilité de l'agent de développement en raison de l'augmentation de la rémunération du maire supposément explicable aux projets économiques qui nécessitent une implication accrue.

Informations demandées sur les dépenses payables par la carte de crédit Visa.

Renseignements demandés sur les activités constatées sur le boulevard Springer considérées comme des activités agricoles et sur le parc industriel.

Précisions demandées sur les pouvoirs de directeur-général.

Informations demandées sur les intentions du conseil en matière de recyclage.

Informations demandées sur la rémunération des heures de travail du maire en excédent du 20 heures par semaine.

Communication des conséquences probables de l'augmentation de la rémunération des élus sur les demandes du syndicat attribuables à la négociation de la convention collective.

Compte-rendu demandé sur la réunion avec les commerçants.

Demande d'amendement du règlement décrétant la rémunération des élus.

Inquiétudes communiquées concernant le complexe porcin et demande de consultation préalable de la population avant d'aller plus loin dans ce dossier.

Demande de relance de la tribune chapaisienne.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par M. le conseiller Gilles Gamache appuyée par M. le conseiller Christian Breton et faite


Jacques Bérubé
Maire


Daniel Dufour
Secrétaire-trésorier